

Séance du

Concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2022

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2022** décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

➤ **Résultat de la section de FONCTIONNEMENT à affecter**

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice	226,19 €+
Résultat antérieur report (ligne 002 du CA)	
I. excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) :	843,31 €+
II. déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) :	€-
Résultat de clôture à affecter (A1) Excédent :	1.069,50 €=
(A2) Déficit :	€

➤ **Besoin réel de financement de la section d'INVESTISSEMENT**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	€
Résultat antérieur reporté à la section d'investissement (ligne 001 du CA) :	€
Résultat comptable cumul (ligne D001 ou R001 du budget N+1) :	€
Restes à réaliser en dépenses (dépenses engagées non mandatées) :	€
Restes à réaliser en recettes :	€
(B) Besoin (-) réel de financement :	€
Excédent (+) réel de financement :	€

➤ **Affectation du résultat de la section de FONCTIONNEMENT**

Résultat excédentaire (A1)	
En priorité, apurement de l'éventuel déficit de fonctionnement (II) (recette non budgétaire au compte 119)	€
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)	€
En dotation complémentaire en réserve : (recette budgétaire au compte 1068)	€
En excédent reporté à la section de fonctionnement : (recette non budgétaire au compte 110) (ligne R 002 du budget N+1)	1.069,50 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au compte 119) (ligne D 002 du budget N+1)..... €

➤ **Transcription budgétaire**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
	1.069,50 €		0 €
			R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé
			0 €

Fait à SAINT AUBIN DE BLAYE, le 07/03/2023

Nombre de membres en exercice : **12**

Nombre de membres présents : 10

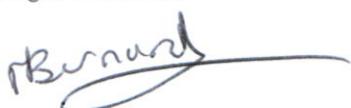
Nombre de suffrages : exprimés : 10 Pour : 10

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en
sous-préfecture le 07/03/2023 et de la publication, le 07/03/2023,

Contre : Abstentions :

Date de la convocation : **28/02/2022**

Délibéré par le Conseil municipal à SAINT AUBIN DE BLAYE, le 07/03/2023

La secrétaire de séance
Magali BERNARD

Le Maire
Arnaud OVIDE